

**Arrêté de proclamation des résultats pour l'élection du 1<sup>er</sup> directeur adjoint  
de l'Unité de Formation et de Recherche Sciences des territoires et de la communication  
(UFR STC) composante de l'Université Bordeaux Montaigne**

**LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

*VU le Code de l'Education, et notamment son article L.713-3,  
 VU la délibération du Conseil d'administration de l'Université Bordeaux -III du 18 octobre 2013 portant adoption du nouveau nom d'usage  
 d'établissement Université Bordeaux Montaigne,  
 VU les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,  
 VU les statuts en vigueur de l'UFR STC,  
 VU l'arrêté du 22 mars 2017 relatif à l'élection du directeur adjoint de l'UFR STC,  
 VU l'arrêté du 21 avril 2017 portant recevabilité de candidature pour l'élection du directeur adjoint de l'UFR STC,  
 VU le procès-verbal de dépouillement du scrutin du 2 mai 2017 relatif à l'élection du directeur adjoint de l'UFR STC,*

**PROCLAME LES RÉSULTATS SUIVANTS**

**Article 1:**

➤ Le procès-verbal susvisé fait apparaître les résultats suivants :

**1<sup>er</sup> tour de scrutin:**

**Nombre d'électeurs inscrits: 30**

**Nombre de votants: 20**

**Nombre de bulletins blancs ou nuls: 3**

**Nombre de suffrages valablement exprimés : 17**

**Nombre de siège(s) à pourvoir : 1.**

NOM - PRÉNOM	NOMBRE DE VOIX OBTENUES
MEYER Anne-Marie	17

**Article 2:**

➤ Est proclamée élue Directrice adjointe de l'UFR STC de l'Université Bordeaux Montaigne :  
**Mme Anne-Marie MEYER.**

**Article 3:**

Le présent arrêté est soumis à publication par voie:

- d'affichage assuré par l'administration de l'UFR STC en salle G105 et dans le couloir du bâtiment G - 1er étage;
- de mise en ligne sur l'entp des personnels de l'Université Bordeaux Montaigne.

<sup>1</sup> Dans le présent arrêté, le genre masculin est utilisé au sens neutre et désigne les femmes autant que les hommes.



**Article 4:**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis au recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur d'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine.

Fait à Pessac, le 03 mai 2017.



La Présidente  
de l'Université Bordeaux Montaigne,

Hélène VELASCO-GRACIET.